

Formation courte à la création d'entreprise

Objectifs de la formation

- Concrétiser son projet de création d'entreprise
- Préparer son plan d'affaires prévisionnel
- Déterminer les modalités de mise en œuvre de son projet
- Identifier les points clefs de pilotage de l'entreprise
- Appréhender l'environnement de son projet et formaliser sa stratégie de mise en réseau

PROGRAMME

Si besoin, module de remise à niveau en informatique - 2h

Accueil -1h

Etude de marché et positionnement - 6h

Stratégie et actions commerciales - 7h

Gestion prévisionnelle / financement du projet et plan d'affaires - 7h

Environnement réglementaire : choix juridique, fiscal et social - 3h30

Environnement partenarial de l'entreprise - 3h30

Gestion et pilotage de son entreprise 6h

Bilan 1h

Soutien personnalisé - 2h

MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement en collectif et soutien personnalisé en individuel
- Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan
- Accès à la plateforme Balise – témoignages d'entrepreneurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Acquisition d'une méthodologie pour structurer son projet de création/reprise d'entreprise
- Mise en relation avec les partenaires adéquats
- Un modèle de business maîtrisé
- Un plan d'action formalisé

Le recrutement à cette formation se fait via une ICOP (information collective et positionnement) en 3 étapes.

- présentation de BGE Auvergne, la formation (les objectifs, les attendus, le contenu, lieu, horaire, calendrier, outils). 1h

- entretien individuel (30 à 40 min) et questionnaires de positionnement

- le compte-rendu de l'ICOP sont transcrites dans un compte-rendu de positionnement

taux de satisfaction : 100%

Tarif

Pris en charge pour les demandeurs d'emploi

La formation à la création d'entreprise est entièrement financée par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi (indemnisés ou non par Pôle Emploi). Pour connaître les modalités de financement pour les non demandeurs d'emploi, s'adresser à BGE Auvergne : contact@bgeauvergne



Financeurs



Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE Auvergne

04 73 35 12 39

contact@bgeauvergne



Public

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi



Prérequis

Être inscrit à Pôle Emploi ou auprès d'un service public de l'emploi
Maîtriser a minima les compétences socles (référentiel Cléa)

Posséder la qualification requise juridiquement pour exercer l'activité envisagée (si métiers réglementés) ou avoir son financement pour réaliser la formation « métier » nécessaire
Le projet de création doit pouvoir être compatible avec la durée de la formation courte

Avoir déjà amorcé des démarches sur son projet de création : identification clientèle/produit, connaissance



Durée de la formation

39h maximum

Intensité horaires hebdomadaire : 35h (9h-12h30 / 13h30-17h)



Dates et lieux de la formation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.

Accueil sur toutes les antennes de BGE Auvergne

Délais d'accès à la formation

Sélection des stagiaires via une ICOP (information collective et de positionnement). Le demandeur d'emploi peut lui même se positionner sur une ICOP ou via son conseiller Pôle Emploi.

Pour connaître les dates d'informations collectives et de formations, contacter BGE Auvergne : contact@bgeauvergne



Formateur

Nos formateurs sont des conseillers reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Référent formation Pôle Emploi : Aurore Hugon
aurore.hugon@bgeauvergne



Accessibilité

Référent handicap : Charlotte ALLEN
Charlotte.allen@bgeauvergne

04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous